
Adresse des sous-officiers des détachements du ci-devant 41^e régiment informant de l'envoi de dons patriotiques, lors de la séance du 12 brumaire an II (2 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sous-officiers des détachements du ci-devant 41^e régiment informant de l'envoi de dons patriotiques, lors de la séance du 12 brumaire an II (2 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 167-168;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41408_t1_0167_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient font passer à la Convention nationale une adresse des braves soldats du 41^e régiment, en détachement sur le vaisseau de l'armée navale de la République *le Trajan*.

« Ces estimables soldats, disent-ils, sont remplis d'un patriotisme bien précieux, et qui ne peut que se communiquer partout où ils seront. Les sergents du détachement, qui forment partie de la députation, nous ont présenté leurs galons, et entre les députés, au nombre de 12, la somme de 60 livres. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient (2) :

Les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, au Président de la Convention nationale.

« Brest, le 7^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« Nous nous empressons de vous faire passer une adresse des braves soldats du 41^e régiment, en détachement sur le vaisseau de l'armée navale de la République *le Trajan*. Ces estimables soldats sont remplis d'un patriotisme bien précieux et qui ne peut que se communiquer partout où ils seront; les sergents du détachement qui forment partie de la députation nous ont présenté leurs galons, et, entre les députés au nombre de 12, la somme de 60 livres, nous vous envoyons l'un et l'autre, sous cachet et contrescinq, leur adresse, et leur procédé mérite une mention honorable.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ; BRÉARD. »

Adresse des sous-officiers des détachements du ci-devant 41^e régiment (3).

Les sous-officiers des détachements du ci-devant 41^e régiment, aux représentants du peuple à Brest.

« Citoyens représentants,

« Comme des républicains les plus dévoués comme de zélés montagnards et de vrais sans-culottes, nous chérissons la patrie, notre mère commune, et nous n'avons rien plus à cœur que sa défense et le maintien de notre honneur et notre réputation.

« Depuis notre rentrée à Brest, nous voyons journellement circuler une multitude d'adresses relatives au mouvement d'insubordination qui s'est manifesté dans l'armée navale dont nous faisons partie. Ces adresses semblent solliciter

la vengeance nationale indistinctement contre tous les individus de cette armée en les traitant généralement et sans exception de factieux et de rebelles. Sans doute il y a parmi nous des agitateurs, des traîtres, mais que nos représentants ont déjà su ou sauront découvrir et soumettre de suite au glaive de la loi.

« Mais quelle amertume pour nous, législateurs, nous, esclaves des lois et de notre devoir; nous qui serions plutôt morts à notre poste que de l'abandonner, si ces malheureuses circonstances ne nous en eussent tirés; nous qui n'avons jamais eu d'autre ambition et qui n'envions encore d'autres biens, d'autre gloire, que de mourir pour la défense de notre république une et indivisible.

« Quelle douleur pour nous, dis-je, de nous voir livrés à l'infamie, passer pour des rebelles, des scélérats jusque dans nos propres foyers tandis que nous travaillons de tout notre pouvoir, et ne cherchons qu'à nous sacrifier pour les anéantir.

« Oui, législateurs, n'en doutez pas, ces perfides adresses ne tendent qu'à dégoûter entièrement tous les braves gens dont la majeure partie des équipages sont composés, et, par conséquent y mettre la désorganisation la plus complète. Déjà les marins les moins éclairés s'en plaignent avec justice, hautement et amèrement; il est effectivement bien dur pour celui qui a fait son devoir, de passer dans l'opinion publique pour un scélérat. Nous vous demandons donc, ô pères de la patrie, non seulement de mettre fin à ces adresses inconséquentes qui confondent si grossièrement les braves gens d'avec les coupables; mais de faire insérer une adresse dans les papiers publics qui, en nous rendant justice, nous lavera de cette infamie et nous rendra l'estime de tous nos concitoyens que nous n'avons jamais démeritée.

« Nous vous demandons en outre qu'il soit substitué aux galons, marque distinctive de notre grade, deux tresses en laine, ou toute autre marque que vous aviserez en votre sagesse. L'or et l'argent, ces métaux corrupteurs, sont les armes avec lesquelles nos lâches ennemis ont résolu de nous asservir; c'est par l'or qu'ils sont parvenus à exciter ces troubles intérieurs qui nous causent tant de maux; c'est par l'or qu'ils ont embrasé et causé la ruine d'une de nos belles villes; c'est avec l'or qu'ils ont si intrépidement fait la brillante conquête de Toulon; c'est par le moyen de l'or, enfin, qu'ils prétendent anéantir la liberté. Eh bien! nous leur prouverons que cette arme méprisante leur deviendra aussi inutile que l'ont été jusqu'alors leur poudre, leurs canons et leur prétendue valeur indomptable. Nous leur prouverons que des hommes libres n'ont pas besoin d'or pour subsister; fiers de la jouissance de nos droits, nous méprisons l'or comme les tyrans et leurs vils suppôts. De la laine, de la toile, du fer, du pain, voilà nos bijoux, nos besoins. La liberté, voilà nos trésors, cela seul vaut mille fois l'Angleterre, l'Espagne, ses saints massifs et même son Pérou. Nous vous déclarons donc, ô nos dignes représentants, que nous regardons l'or et l'argent comme indignes de décorer un républicain. En conséquence, nous venons, d'un sentiment unanime, vous remettre entre les mains le peu qui servait à nous distinguer, en vous priant d'aviser à un remplacement quelconque. Nous y joignons chacun un assignat de 5 livres pour les frais de la guerre, avec un sincère regret de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 269.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 739. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, de M. Aulard.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 739.

ne pouvoir faire davantage. Mais ce qui nous console, c'est que s'il n'est pas en notre pouvoir de servir la patrie de nos biens, nous la servirons de nos bras avec tout le dévouement possible tout le temps de notre existence. »

(*Suivent 12 signatures.*)

Les mêmes représentants transmettent à la Convention une lettre que leur a écrite le citoyen Moreau, directeur principal de l'ambulance des Iles du Vent, en leur remettant 28 liv. 19 s. en numéraire, dont il a fait hommage à la patrie. Les médailles des rois, dit-il, sont odieuses aux républicains; j'offre à la nation toutes celles que je possède, mais je regrette bien sincèrement de ne pouvoir lui en présenter davantage.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des représentants du peuple près les côtes de Brest et Lorient (2).

Les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, au Président de la Convention nationale.

« Brest, le 7^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous vous transmettons ci-joint une lettre que nous a écrite le citoyen Moreau, directeur principal de l'ambulance des Iles du Vent, en nous remettant 28 liv. 19 sols en numéraire, dont il fait hommage à la patrie, et que nous vous envoyons par la poste après les avoir fait charger en un paquet aux cinq cachets et avec notre contrescing.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ; BRÉARD. »

Lettre du citoyen Moreau (3).

« Brest, le dernier jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les médailles des rois sont odieuses aux républicains. J'offre à la nation toutes celles que je possède, mais je regrette bien sincèrement de ne pouvoir lui en présenter davantage.

« Le directeur principal de l'ambulance des Iles du Vent.

« MOREAU. »

Note de l'argent remis par le citoyen Moreau.

2 écus de 6 livres.....	12 l.	» s.
1 piastre gourde.....	5	5
1 écu de 3 livres.....	3	»
1 pièce de 30 sols.....	1	10
1 pièce de 24 sols.....	1	4
2 pièces de 15 sols.....	1	10
7 pièces de 12 sols.....	4	4
1 pièce de 6 sols.....	»	6

28 l. 19 s.

Les citoyens composant la commune de Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise, prient la Convention de leur permettre de changer la désignation de l'Auluel-Sainte-Gemmes, en celle de l'Auluel-la-Montagne, afin que la postérité y trouve sans cesse le souvenir des heureux travaux des Montagnards.

Insertion de l'adresse au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

Suit l'adresse des citoyens composant la commune de Saint-Germain-en-Laye (2).

« Du 5 du 2^e mois de l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« Sur la représentation qui nous a été faite, par le citoyen Glot, cultivateur de notre commune, que le prestige du fanatisme était entretenu à perpétuité par la désignation de Lanluets-Sainte-Gemmes, que porte notre territoire.

« Nous, habitants de ladite commune, prions la Convention nationale de leur permettre de profiter de l'heureuse disposition de leur localité, pour changer la désignation de Lanluets-Sainte-Gemmes en celle de Lanluets-la-Montagne, afin que la postérité y trouve sans cesse le souvenir des heureux travaux des Montagnards.

Lesdits habitants acceptent de nouveau l'Acte constitutionnel et jurent de maintenir la Constitution une et indivisible. »

(*Suivent 21 signatures.*)

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (3).

Une commune demande à la Convention la permission d'ajouter à son nom celui de la *Montagne*.

Clauzel propose le renvoi au comité de division afin d'éviter la confusion qui pourrait naître du désir que manifestent plusieurs communes de prendre le nom de la *Montagne*.

La Convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la commune, qui demande l'autorisation de la Convention, ne se propose que d'ajouter le nom de la *Montagne* à celui qu'elle porte.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 269.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 739. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 739.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 269.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 763.

(3) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 410, p. 165).